



Notification d'alcoolémie après 2 ans

Par **Pierre02**, le **22/05/2023** à **23:00**

Bonjour, j'ai eu un accident de moto avec une voiture. Ayant eu le bras cassé j'ai été emmené à l'hôpital après avoir soufflé dans un éthylotest. On m'a dit que j'étais positif sans autre détail. A l'hôpital, on m'a fait une prise de sang. Il n'y a pas eu de garde à vu ou poursuite, ni point retiré ni amende. Deux ans après les faits, la gendarmerie m'appelle pour me notifier mon taux d'alcoolémie (j'y suis pas encore allé). Et va surment procéder à la retention du permis. J'ai cru qu'il y avait prescription car la notification doit se faire au plus tôt. Quelqu'un aurait un avis a ce sujet svp? Bien cordialement

Par **LESEMAPHORE**, le **23/05/2023** à **02:36**

Bonjour

Tout depends du taux !

Si delictuel le proc et prefet sont dans les clous art 8 CPP, L224-7 CR

Par **Pierre02**, le **23/05/2023** à **10:52**

Bonjour, merci pour votre réponse. C'est superieur à 0.8 /l de sang. Cdt